



Délibération n° 38 / 2019

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
19 DEC. 2019  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyril AMIRAUT, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Daniel BERAUD (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés : M. Bernard PRIOU.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances - Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020  
- Autorisation**

*Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :*

Le budget de la Commune n'étant pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice 2020, il convient d'appliquer l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront repris au budget général lors de l'adoption du Budget Primitif 2020.

A titre indicatif, les montants maxima et l'affectation des crédits pouvant faire l'objet d'un engagement, d'une liquidation et d'un mandatement avant le vote du Budget Primitif 2020 sont décrits dans le tableau ci-dessous :

**Commune de PIGNAN (Hérault)****Délibération n° 38/2019****Objet : Finances - Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 – Autorisation**

<b>DEPENSES</b>		<b>CREDITS OUVERTS POUR 2019</b>	<b>ANTICIPATION DE CREDITS POUR 2020</b>
001	Déficit reporté	80 979,70	-
<b>Total 001</b>	<b>Total solde d'exécution reporté</b>	<b>80 979,70</b>	<b>-</b>
15112	Provisions pour litiges	215 000,00	-
<b>Total 040</b>	<b>Opérations d'ordres</b>	<b>215 000,00</b>	<b>-</b>
10226	TA	13 000,00	-
<b>Total 10</b>	<b>Dotation fonds divers et reserves</b>	<b>1 000,00</b>	<b>-</b>
1641	Emprunts (capital)	2 455 000,00	-
165	Dépôts et cautions reçues	1 000,00	-
<b>Total 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 456 000,00</b>	<b>-</b>
2031	Frais d'études	8 732,30	2 183,08
2051	Concessions	11 451,81	2 862,95
<b>Total 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 184,11</b>	<b>5 046,03</b>
2046	AC d'investissement	242 000,00	-
<b>Total 204</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>242 000,00</b>	<b>-</b>
2111	Terrains nus	40 000,00	10 000,00
2116	Cimetière	200 000,00	50 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	110 000,00	27 500,00
21312	Bâtiments scolaires	618 127,36	154 531,84
2135	Agencements constructions	58 964,15	14 741,04
2138	Autres constructions	107 383,20	26 845,80
2152	Installations de voirie	50 000,00	12 500,00
2158	Autres installations, matériel, outillage	20 000,00	5 000,00
2182	Matériel roulant	10 000,00	2 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	35 000,00	8 750,00
2184	Mobilier	25 000,00	6 250,00
2188	Acquisition de matériel	41 000,00	10 250,00
<b>Total 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 315 474,71</b>	<b>328 868,68</b>
2315	Installations matériel & outillage	2 971 221,25	742 805,31
2318	Autres immos corporelles en cours	2 016,00	504,00
<b>Total 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 973 237,25</b>	<b>743 309,31</b>
			-
<b>TOTAL</b>		<b>7 303 875,77</b>	<b>1 077 224,02</b>

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 38/2019**

**Objet : Finances - Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 – Autorisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)

Votes : 28

Pour : 23

Contre : 5 (Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, M. Marc GERVAIS, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Marie-Thérèse MERCIER)

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

Michelle CASSAR



19 DEC. 2019

D.R.G.L.  
GREFFE - P.F.R.A.

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 6 décembre 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

